



PLAN LOCAL D'URBANISME INTERCOMMUNAL

Projet d'Aménagement et de Développement Durables





Préambule



L'environnement réglementaire du Projet d'Aménagement et de Développement Durables (PADD)

Conformément à la loi Solidarité et Renouvellement Urbain du 13 décembre 2000, à la loi Urbanisme et Habitat du 2 juillet 2003, à la loi de Programmation relative à la mise en œuvre du Grenelle de l'environnement (dite Grenelle 1) du 3 août 2009, à la loi portant sur l'Engagement National sur l'Environnement (dite Grenelle 2) du 12 juillet 2010 et à la loi pour l'Accès au Logement et à un Urbanisme Rénové (ALUR) publiée au journal officiel le 24 Mars 2014, le Projet d'Aménagement et de Développement Durables (PADD) détermine les conditions permettant d'assurer, dans le respect des objectifs du développement durable :

- 1° Les orientations générales des politiques d'aménagement, d'équipement, d'urbanisme, de paysage, de protection des espaces naturels, agricoles et forestiers, et de préservation ou de remise en bon état des continuités écologiques ;*
- 2° Les orientations générales concernant l'habitat, les transports et les déplacements, les réseaux d'énergie, le développement des communications numériques, l'équipement commercial, le développement économique et les loisirs, retenues pour l'ensemble de l'établissement public de coopération intercommunale ou de la commune.*

Il fixe des objectifs chiffrés de modération de la consommation de l'espace et de lutte contre l'étalement urbain.

Il peut prendre en compte les spécificités des anciennes communes, notamment paysagères, architecturales, patrimoniales et environnementales, lorsqu'il existe une ou plusieurs communes nouvelles.

Article L151-5 du Code de l'urbanisme

Le projet de territoire de Mond'Arverne Communauté : Définir ensemble l'avenir de Mond'Arverne

Mond'Arverne Communauté s'est lancée dans l'élaboration d'un projet de territoire en septembre 2017 suite à la fusion des trois Communautés de Communes :

- Les Cheires ;
- Gergovie Val d'Allier ;
- Allier Comté.

Ce projet de territoire est un projet global à l'échelle des 27 communes, la commune de Saulzet-le-Froid ayant quitté Mond'Arverne Communauté le 1er janvier 2020. Véritable démarche participative et prospective, l'objectif est de **créer une dynamique territoriale** mobilisant tous les acteurs : habitants, élus, partenaires institutionnels, partenaires économiques, associations ... , mais aussi de **se doter d'une vision d'avenir** et d'un cap pour le territoire pour les 15 prochaines années.

La stratégie du projet de territoire s'appuie sur **deux orientations politiques préalables** :

- Affirmer et défendre la vision d'un territoire et d'une collectivité qui se projette sur le long terme, avec ses voisins, mais en toute indépendance ;
- Mettre le développement durable au cœur des politiques publiques d'aménagement, de développement, de services et de fonctionnement de la collectivité.

Ce projet de territoire s'articule autour de **quatre orientations stratégiques** :

- Une collectivité moderne et reconnue ;
- Un territoire engagé dans la promotion du tourisme durable et un développement équilibré du tissu économique local ;
- Une communauté solidaire au service de ses habitants et de son territoire ;
- Un territoire vivant et attractif.

Le Programme Local de l'Habitat (PLH) de Mond'Arverne Communauté

Les trois ex-communautés de communes ont souhaité, avant la fusion, réviser leurs politiques locales de l'habitat à l'échelle du territoire de Mond'Arverne Communauté.

Ce document de planification sectoriel a été approuvé le 24 mai 2018.

Le PLH répond aux enjeux du territoire à travers cinq orientations stratégiques, reprises au sein de ce PADD :

- Assurer un développement maîtrisé de l'habitat dans des opérations de qualité ;
- Développer des solutions de logements aidés en locatif et en accession pour répondre aux besoins des habitants ;
- Poursuivre le processus de modernisation et de renouvellement du parc ancien privé ;
- Répondre aux besoins spécifiques de certains publics (personnes âgées, personnes en situation de handicap, saisonniers, publics précaires, gens du voyage) ;
- Assurer la gouvernance du programme local de l'habitat.

Le Plan Climat Air Energie du Territoire (PCAET) de Mond'Arverne Communauté

En parallèle de l'élaboration du PLUi, Mond'Arverne Communauté a souhaité élaborer son PCAET pour inscrire le territoire dans la transition énergétique et l'adaptation au changement climatique. La stratégie territoriale de ce document de planification sectoriel est intégrée de manière transversale dans ce PADD.

Le programme Petites Villes de Demain (PVD)

Le PADD présente plusieurs objectifs visant à valoriser et renforcer l'attractivité des centres-bourgs et dynamiser l'appareil commercial. Les ambitions et objectifs du programme PVD, dont Mond'Arverne et plus particulièrement la commune de Vic-le-Comte sont lauréats, sont concomitants et intégrés aux ambitions du PLUi.

Une organisation territoriale multipolaire

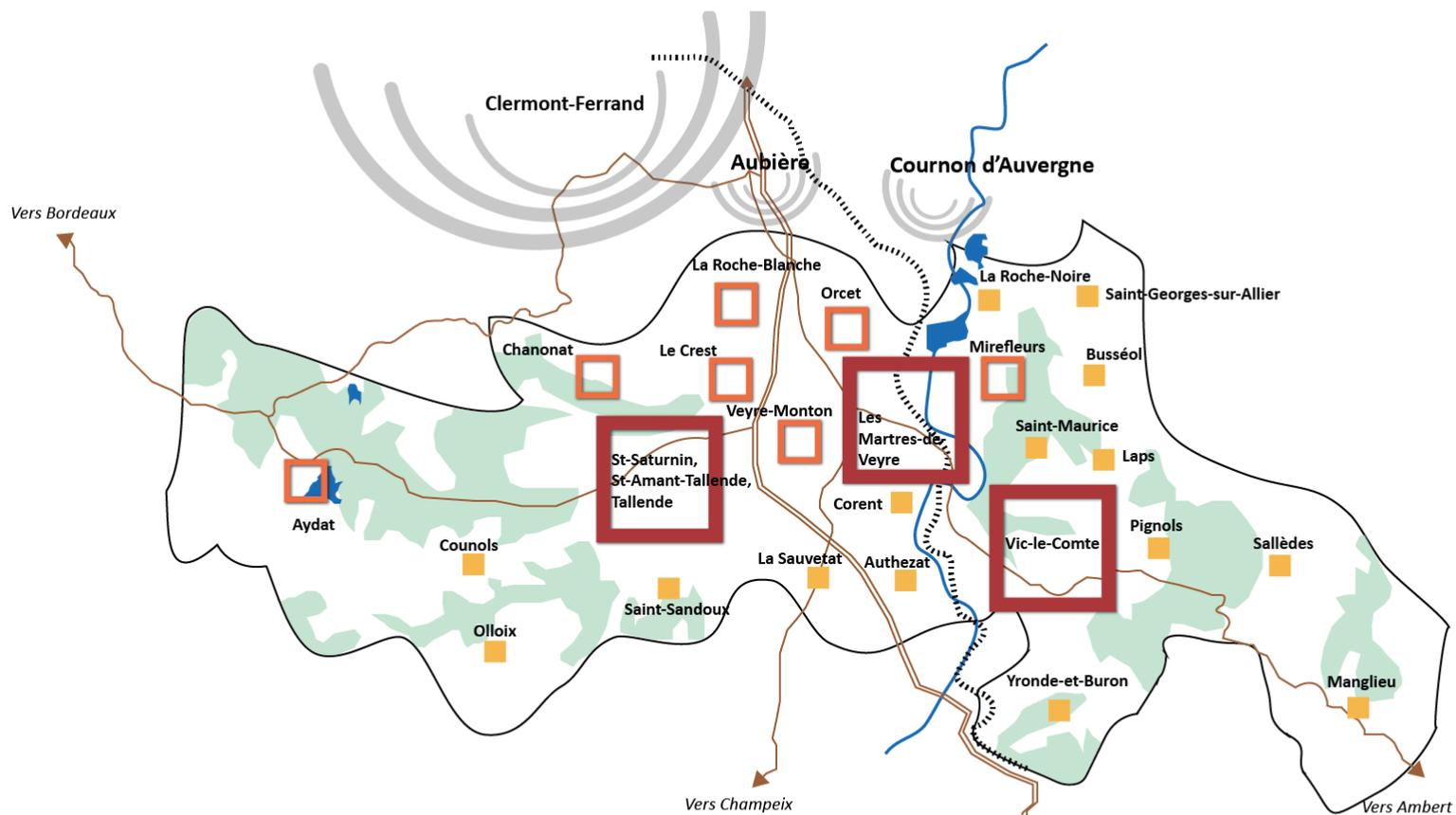
Le PADD de Mond'Arverne Communauté s'appuie sur une armature territoriale de projet dans le but de polariser et d'organiser le développement du territoire avec des orientations stratégiques adaptées aux enjeux et spécificités de chaque commune.

Cette armature du territoire se décline en trois niveaux :

- **Les pôles de vie** : Ils sont identifiés dans l'organisation en archipel du grand Clermont comme des points relais privilégiés pour l'accueil de nouvelles populations et des fonctions urbaines de proximité. Ils doivent contribuer à la réduction des disparités sociales et économiques et permettre de contenir la périurbanisation. Dans le cadre du PLUi, ces pôles de vie seront les polarités principales de Mond'Arverne Communauté, moteur de la dynamique économique et résidentielle du développement du territoire.
- **Les pôles de proximité** : Ensemble de communes complémentaires aux pôles de vie au regard des fonctions urbaines qu'elles développent (équipements, services, ...). Dans le cadre du PLUi, ces communes sont des points d'appui du développement résidentiel du territoire et des relais pour les commerces et services de proximité.
- **Les communes rurales** : Ensemble de communes de Mond'Arverne Communauté caractérisées essentiellement par un fonctionnement résidentiel en lien étroit avec les pôles de proximité et les pôles de vie.

Préambule

Armature territoriale



Une organisation territoriale multipolaire

-  Pôles de vie
-  Pôles de proximité
-  Communes rurales
-  Pôles d'attractivité

Le PADD du PLUi, la traduction du projet de territoire pour Mond'Arverne Communauté à l'horizon 2034

Véritable clé de voûte du Plan Local d'Urbanisme Intercommunal de Mond'Arverne Communauté, le Projet d'Aménagement et de Développement Durables (PADD) fixe les orientations générales du projet politique souhaité par les élus de la communauté à l'horizon 2034 en matière d'aménagement du territoire et de développement durable.

Forts d'une identité et dans un contexte de territoire en construction soulevant d'importants défis pour les 10 à 15 prochaines années, les élus de la communauté de communes souhaitent s'engager en faveur d'un développement ambitieux mais équilibré, d'un aménagement innovant, durable et de qualité, au service du cadre de vie de ses habitants et de son attractivité. En réponse aux opportunités et aux enjeux identifiés par le diagnostic et l'état initial de l'environnement, le PADD s'articule autour de 4 axes d'interventions transversaux.

➤ AXE 1 : Un territoire vécu et attractif

- ORIENTATION TRANSVERSALE : Scénario de développement et objectifs de modération de la consommation d'espace et de lutte contre l'étalement urbain
- ORIENTATION 1 : Adapter l'offre de logements aux besoins des ménages existants et à venir
- ORIENTATION 2 : Valoriser les centres-bourgs pour renforcer l'attractivité des communes
- ORIENTATION 3 : Maintenir un niveau d'équipements et de services adapté au développement de la population
- ORIENTATION 4 : Protéger et valoriser le cadre de vie du territoire

➤ AXE 2 : Un territoire solidaire et connecté

- ORIENTATION 1 : Accompagner le vieillissement de la population par un niveau d'équipements et de services adapté
- ORIENTATION 2 : Répondre aux besoins des plus fragiles
- ORIENTATION 3 : Favoriser une mobilité, interne et vers les pôles d'emplois, plus durable
- ORIENTATION 4 : Poursuivre la gestion durable des ressources du territoire

➤ AXE 3 : Un positionnement économique à conforter

- ORIENTATION 1 : Promouvoir les ressources du territoire et les savoir-faire locaux dans une perspective de qualité et de rayonnement
- ORIENTATION 2 : Structurer et qualifier une offre touristique durable conformément à la stratégie définie
- ORIENTATION 3 : Soutenir et promouvoir le développement d'un tissu économique de proximité, au sein des pôles de vie et des centralités
- ORIENTATION 4 : S'engager dans une restructuration de l'offre au sein des zones d'activités

➤ AXE 4 : Un territoire durable et résilient

- ORIENTATION 1 : Renforcer la fonctionnalité écologique de la trame verte et bleue
- ORIENTATION 2 : Inscrire le développement du territoire dans une logique de résilience vis-à-vis des risques naturels et technologiques
- ORIENTATION 3 : Etudier les potentiels de développement à proximité des secteurs de pollution et de nuisances identifiés



AXE 1

Un territoire vécu et attractif



AXE 1 – Un territoire vécu et attractif

Le territoire de Mond'Arverne Communauté profite de son positionnement à proximité immédiate de la métropole clermontoise qui lui confère une certaine attractivité résidentielle ces dernières années. Les élus souhaitent accompagner les ambitions du Grand Clermont en accueillant de nouveaux habitants.

En ce sens, le territoire veut tout d'abord préserver les éléments qui façonnent son cadre de vie (patrimoine naturel, bâti, ...), élément important d'attractivité. L'ambition est aussi de valoriser les centres-bourgs pour renforcer le dynamisme et le lien social. Mond'Arverne est un territoire résidentiel mais aussi un territoire vécu, où la proximité entre les habitants, les équipements, les services, ... prend tout son sens.

Pour cela, Mond'Arverne Communauté doit offrir aux habitants, actuels ou futurs, un niveau d'équipements, de services, adapté aux différents besoins, mais aussi faire évoluer son parc de logements pour faciliter le parcours résidentiel de tous.

- **Orientation transversale : Scénario de développement et objectifs de modération de la consommation d'espace et de lutte contre l'étalement urbain**
- **Orientation 1 : Adapter l'offre de logements aux besoins des ménages existants et à venir**
- **Orientation 2 : Valoriser les centres-bourgs pour renforcer l'attractivité des communes**
- **Orientation 3 : Maintenir un niveau d'équipements et de services adapté au développement de la population**
- **Orientation 4 : Protéger et valoriser le cadre de vie du territoire**

AXE 1 – Un territoire vécu et attractif

ORIENTATION TRANSVERSALE :

Un scénario de développement maîtrisé et équilibré

Le scénario de développement du PLUi de Mond'Arverne Communauté se doit de répondre aux objectifs de croissance résidentielle fixée dans le cadre du PLH et du SCoT.

Selon les objectifs du PLH et du SCoT, la constructibilité pour les prochaines années sera de :

- 1 535 logements entre 2018 et 2023 (soit environ 256 logements par an) ;
- 4 343 logements entre 2012 et 2030 (dont 2 024 pour les pôles de vie, 1 515 pour les pôles de proximité et 804 pour les communes rurales).

Rapporté sur la période 2022 – 2034, durée d'application du PLUi après son approbation, et considérant les logements déjà réalisés entre 2012 et 2021 (environ 2466), l'objectif de croissance résidentielle est ainsi d'environ 2800 logements, soit un accroissement du parc de logements de 1,1%, pour environ 215-220 logements par an.

Ces objectifs en matière d'habitat, croisés avec les perspectives d'évolutions sociétales (diminution de la taille des ménages, part des résidences secondaires...) permettraient à Mond'Arverne Communauté d'atteindre **0,8% d'évolution démographique par an** et d'atteindre **près de 45 700 habitants en 2034**.

AXE 1 – Un territoire vécu et attractif

ORIENTATION TRANSVERSALE :

Les objectifs de modération de la consommation d'espace et de lutte contre l'étalement urbain

Objectifs qualitatifs

- **Optimiser les espaces déjà urbanisés**

Le premier objectif consiste à prioriser le développement de Mond'Arverne Communauté en optimisant les espaces déjà urbanisés, ou prévus de l'être, dans les secteurs qui s'y prêtent le plus : à proximité directe des centres-villes, centres-bourgs et cœurs de villages, où se concentrent logements, activités, loisirs, équipements publics, etc.

Environ 180 ha sont aujourd'hui potentiellement mobilisables au sein des espaces urbanisés, 60% en dent creuse et 40% après division parcellaire.

- **Dimensionner les espaces à urbaniser**

Alors que la consommation foncière liée aux précédents documents d'urbanisme a majoritairement produit du logement individuel peu dense, la consommation des nouveaux espaces pour l'urbanisation devra être optimisée par des densités plus importantes. Il a été retenu les densités minimum suivantes :

- 20 logements/ha pour les pôles de vie,
- 15 logements/ha pour les pôles de proximité et les villages.

Ces extensions de l'urbanisation font l'objet d'orientations d'Aménagement et de Programmation afin de préciser ces densités.

AXE 1 – Un territoire vécu et attractif

ORIENTATION TRANSVERSALE :

Les objectifs de modération de la consommation d'espace et de lutte contre l'étalement urbain

Objectifs quantitatifs

- Mettre un œuvre un développement urbain permettant une gestion économe des espaces agricoles et naturels en réduisant :
 - en réduisant la consommation foncière projetée des espaces agricoles et naturels à **un maximum de 140 ha sur la période 2022-2034**, soit une consommation annuelle moyenne d'environ 11 ha.
 - soit une réduction d'environ - **49 % de consommation d'espace annuelle** par rapport à la période passée (2009-2020) à l'échelle du territoire.

AXE 1 – Un territoire vécu et attractif

ORIENTATION 1 :

Adapter l'offre de logements aux besoins des ménages existants et à venir

▪ Accompagner le développement résidentiel

- Programmer la construction d'environ 215-220 logements par an en moyenne, soit environ **2 800 logements à l'horizon 2034** en tenant compte de la diminution de la taille des ménages ;
- Favoriser le développement résidentiel en cohérence avec l'armature territoriale du projet :
 - Environ 55 % de la construction devra être localisée dans les 5 communes des pôles de vie pour une ambition de développement volontariste et recentrée sur ces communes attractives ;
 - Environ 25 % de la construction neuve devra être localisée dans les 7 communes des pôles de proximité permettant de maîtriser le développement tout en confortant leur rôle d'accompagnement de la dynamique de développement ;
 - Environ 20% de la construction neuve devra être localisée dans les 15 communes rurales pour un développement cohérent et équilibré permettant le maintien de la vitalité sociale en respectant leurs identités ;
- Structurer le développement résidentiel au regard de la structuration des communes en matière d'équipements, de services, de transports, et de leurs disponibilités foncières ;
- Assurer la construction de nouveaux logements labellisés Règlementation Environnementale 2020 et favoriser la construction de bâtiments à Energies positives et Consommations négatives afin de limiter les consommations énergétiques du secteur résidentiel, deuxième secteur le plus consommateur sur le territoire.

AXE 1 – Un territoire vécu et attractif

■ Permettre aux ménages de réaliser leur parcours résidentiel au sein du territoire

- Maintenir les familles sur le territoire grâce à la mise sur le marché de logements et de fonciers abordables ;
- Renforcer l'accueil des populations en lien avec les pôles d'emplois de la métropole de Clermont-Ferrand et Issoire ;
- Poursuivre l'accueil des jeunes sur le territoire en adaptant l'offre en logements à leurs besoins ;
- Favoriser le maintien à domicile des personnes âgées en adaptant les logements à leurs besoins ;

En particulier pour les pôles de vie et de proximité :

- Favoriser la mixité des produits au sein des opérations immobilières (accession à la propriété, location, logement social, etc.) ;
- Diversifier les produits immobiliers proposés, en accession à la propriété et en location ;
- Diversifier la typologie de logements et tendre vers un rééquilibrage en faveur des petits logements, principalement dans les centres-bourgs et les pôles de vie, en cohérence avec les besoins des ménages et les objectifs du PLH ;
- Initier et mettre en œuvre une stratégie foncière publique à l'échelle de Mond'Arverne Communauté favorisant le portage et le financement d'opérations d'aménagements dans les secteurs de développements stratégiques et garantissant une offre accessible en foncier.

AXE 1 – Un territoire vécu et attractif

▪ Assurer des typologies de constructions variées, innovantes et adaptées au contexte local

- Pour les opérations d'ensemble, assurer une densité moyenne minimale de 20 logements à l'hectare dans les pôles de vie et 15 logements à l'hectare dans les pôles de proximité et les communes rurales.

(Ces objectifs de densité sont nets, c'est-à-dire que la surface prise en compte pour le calcul ne comprend pas les infrastructures primaires et secondaires.)

- Adapter les densités à l'échelle de l'opération et du lieu d'implantation (extensions, renouvellement, dents creuses,...) pour assurer une insertion urbaine et paysagère qualitative ;
- Assurer des formes urbaines variées et innovantes, adaptées au contexte d'implantation, qui permettent :
 - d'optimiser le foncier au sein de l'enveloppe urbaine ;
 - de limiter les emprises de voiries dédiées à la circulation et les impasses ;
 - de privilégier l'intimité des espaces extérieurs privés ;
 - de réduire les sols imperméabilisés ;
 - de constituer des fronts bâtis quand cela est nécessaire ;
 - d'améliorer le stationnement ;
- Réaliser une charte paysagère pour accompagner les opérations d'ensemble en termes d'insertion urbaine, paysagère et d'aménagements ;
- Favoriser l'implantation de dispositifs de production d'énergies renouvelables dans les nouvelles constructions individuelles et collectives, notamment photovoltaïque au regard de l'importance du potentiel exploitable ;
- Sensibiliser les usagers aux économies d'énergie dans un objectif de réduction des consommations énergétiques.

AXE 1 – Un territoire vécu et attractif

ORIENTATION 2 :

Valoriser les centres-bourgs pour renforcer l'attractivité des communes

▪ Requalifier le parc ancien

- Réduire la part des logements vacants sur le territoire, notamment dans les pôles de vie et les communes rurales, pour atteindre un taux d'environ 6% du parc total de logements :
 - Permettre la remise sur le marché de 15% du parc total de logements vacants dans les communes où la vacance est supérieure à 7% ;
 - Permettre la remise sur le marché de 10% du parc total de logements vacants dans les autres communes.
- Poursuivre l'étude d'identification des opportunités foncières en centre-bourg, en lien avec les dents creuses et les îlots dégradés, en partenariat avec l'EPF SMAF ;
- Favoriser la reconquête des logements délaissés, dégradés ou en ruines via des dispositifs d'aides ;
- Tendre vers la conversion des logements alimentés par les énergies fossiles vers des logements alimentés en énergies renouvelables pour réduire la dépendance du territoire aux énergies importées et fossiles ;
- Favoriser la rénovation énergétique des logements collectifs et individuels et tendre vers le label BBC rénovation afin de continuer de lutter contre la précarité énergétique qui touche encore de nombreux foyers sur le territoire.

AXE 1 – Un territoire vécu et attractif

■ Offrir des espaces publics et lieux de vie qualitatifs

- Définir une stratégie de valorisation des centralités du territoire de Mond'Arverne Communauté pour créer des conditions favorables à la reconquête du logement ancien et au confortement des emplois tertiaires ;
- Faire rayonner le programme Petites Villes de Demain (PVD) sur l'ensemble du territoire afin de soutenir l'attractivité des centralités ;
- Réinvestir et requalifier les espaces publics des centres-bourgs et offrir aux habitants des espaces pratiques et sécurisés, favorables aux échanges et rencontres ;
- Favoriser l'aménagement de parcours mobilités actives adaptés à la déambulation piétonne en centre-bourg et entre les différentes centralités ;
- Améliorer les performances de l'éclairage public dans un objectif de réduction des consommations énergétiques et de lutte contre la pollution lumineuse principalement identifiée sur l'axe reliant Clermont-Ferrand et Issoire

■ Renforcer le dynamisme de l'appareil commercial en centre-bourg

- Maintenir les linéaires commerciaux de Vic-le-Comte, Orcet, Aydat, Saint-Saturnin, Saint-Amant-Tallende, Veyre-Monton et des Martres-de-Veyre au sein de leurs centres-bourgs pour pérenniser leurs activités et le fonctionnement urbain ;
- Privilégier et conforter le développement des commerces de proximité dans les centres-bourgs, et au sein de quartiers multifonctionnels (Orcet, La Roche-Blanche, Les Martres-de-Veyre...) en maîtrisant le développement des commerces en périphérie ;
- Définir et mettre en œuvre des actions en faveur de l'animation et de la vitalité des commerces de proximité dans les centres-bourgs (en s'appuyant notamment sur les associations de commerçants/artisans) ;
- Garantir un équilibre commercial entre commerces de proximité en centres-bourgs et moyennes surfaces commerciales en périphérie ;
- Diversifier l'offre et les typologies commerciales en lien avec les nouveaux besoins et usages de la population.

AXE 1 – Un territoire vécu et attractif

ORIENTATION 3 :

Maintenir un niveau d'équipements et de services adapté au développement de la population

▪ Pérenniser l'offre d'équipements et services pour les familles et les jeunes

- Conforter l'offre d'accueil collectif de petite enfance et structurer le Relais d'Assistantes Maternelles sur le territoire intercommunal, en cohérence avec les besoins générés par l'accueil de nouvelles familles et pour assurer un service équitable sur l'ensemble des communes ;
- Valoriser les équipements scolaires et structures d'accueil existantes ;
- Maintenir et conforter une offre d'équipements sportifs et de loisirs cohérente avec le développement démographique.

▪ Favoriser l'accès à la culture pour tous

- Assurer la cohérence et lisibilité de l'offre culturelle entre les communes et l'intercommunalité (mutualisation, communication,) ;
- Renforcer et structurer l'offre culturelle publique sur l'événementiel, la résidence et l'itinérance et adapter les équipements en conséquence ;

▪ Accompagner l'arrivée du Très Haut Débit

- Favoriser le développement du wifi public au sein du territoire ;
- Faciliter la pratique du télétravail en favorisant la création d'espaces de « tiers lieux » mutualisés (coworking, ...), permettant de réduire les déplacements domicile-travail et les nuisances associées.

ORIENTATION 4 :

Protéger et valoriser le cadre de vie du territoire

- **Assurer un développement urbain dans le respect et la valorisation du patrimoine local**
 - Adapter les choix urbanistiques au contexte et à l'identité locale des centres-bourgs témoins des activités passées de Mond'Arverne en portant une attention particulière à l'implantation, le gabarit et la hauteur du bâti notamment au sein des zones stratégiques identifiées par le SCoT du Grand Clermont pour leur qualité patrimoniale et paysagère (site de Gergovie...);
 - Eviter la poursuite d'une urbanisation linéaire notamment sur les communes du Val d'Allier ;
 - Préserver les coupures d'urbanisation structurant les itinéraires de découvertes, les paysages et les entrées de zones urbanisées dans l'objectif de maintenir des corridors écologiques comme précisé dans le DOG du SCoT du Grand Clermont;
 - Poursuivre les inscriptions patrimoniales des bâtiments et édifices remarquables et historiques et les démarches de labélisation (petites cités de caractère, PAH...), afin de préserver les richesses caractéristiques du territoire de Mond'Arverne qui comptabilise déjà 3 Sites Patrimoniaux Remarquables et 63 Monuments Historiques classés ou inscrits.
 - Améliorer la qualité des entrées de zones urbanisées par un traitement paysager au sein des secteurs caractérisés par des enjeux multiples, notamment le Val d'Allier, et plus particulièrement les communes d'Orcet et de Vic-le-Comte.

AXE 1 – Un territoire vécu et attractif

■ Valoriser et développer la visibilité du patrimoine du territoire

- Prendre en compte les six entités paysagères marquant le territoire de Mond'Arverne dans les choix urbanistiques afin de préserver l'identité de Mond'Arverne, sa typicité et sa qualité de vie :
 - *La chaîne des Puys : secteur vallonné de moyenne montagne marqué par des cheires, des lacs, des volcans et des forêts*
 - *Les pays coupés des volcans : secteur entre plateau et plaine marqué par une grande diversité de paysages dont la montagne de Serre des fonds de vallons boisés et des plateaux et coteaux agricoles*
 - *Les coteaux de Limagne : secteur à la limite des coulées volcaniques aux plateaux basaltiques marqués par des cultures de vignes et de vergers*
 - *Les défiles du Val d'Allier : secteur vallonné traversé par deux axes nord-sud, l'Allier et l'autoroute, marqué par un important développement urbain sous l'influence de l'agglomération de Clermont-Ferrand*
 - *Le Billomois-Comté : secteur de buttes et de puys en surplomb de l'Allier marqué par une diversité des cultures bocagères*
 - *Le Bas-Livradois : secteur intermédiaire entre plaine et montagne marqué par des replats ou croupes allongées où s'installent les cultures et les villages ; des bassins et des versants de vallées encaissés et laissés à la forêt*
- Valoriser les grands espaces remarquables et patrimoniaux du territoire ainsi que les vues, notamment :
 - *Les 16 sites qui ont été identifiés comme présentant un intérêt général du point de vue scientifique, pittoresque et artistique, historique ou légendaire (loi du 2 mai 1930) : Gorges de la Morne, Oppidum de Gergovie, lac d'Aydat*
 - *Les 3 sites patrimoniales remarquables (SPR)*
 - *Les nombreux monuments historiques (château de Montfleury, Eglise Saint-Sidoine, etc.)*
- Prendre en compte les objectifs du plan de gestion du site inscrit au patrimoine mondial de l'Unesco de la Chaîne des Puys – faille de Limagne présent sur une partie du territoire ainsi que les fiches actions déclinées pour guider les documents d'urbanisme vers la préservation et la valorisation de ce site constituant un théâtre géologique unique ;

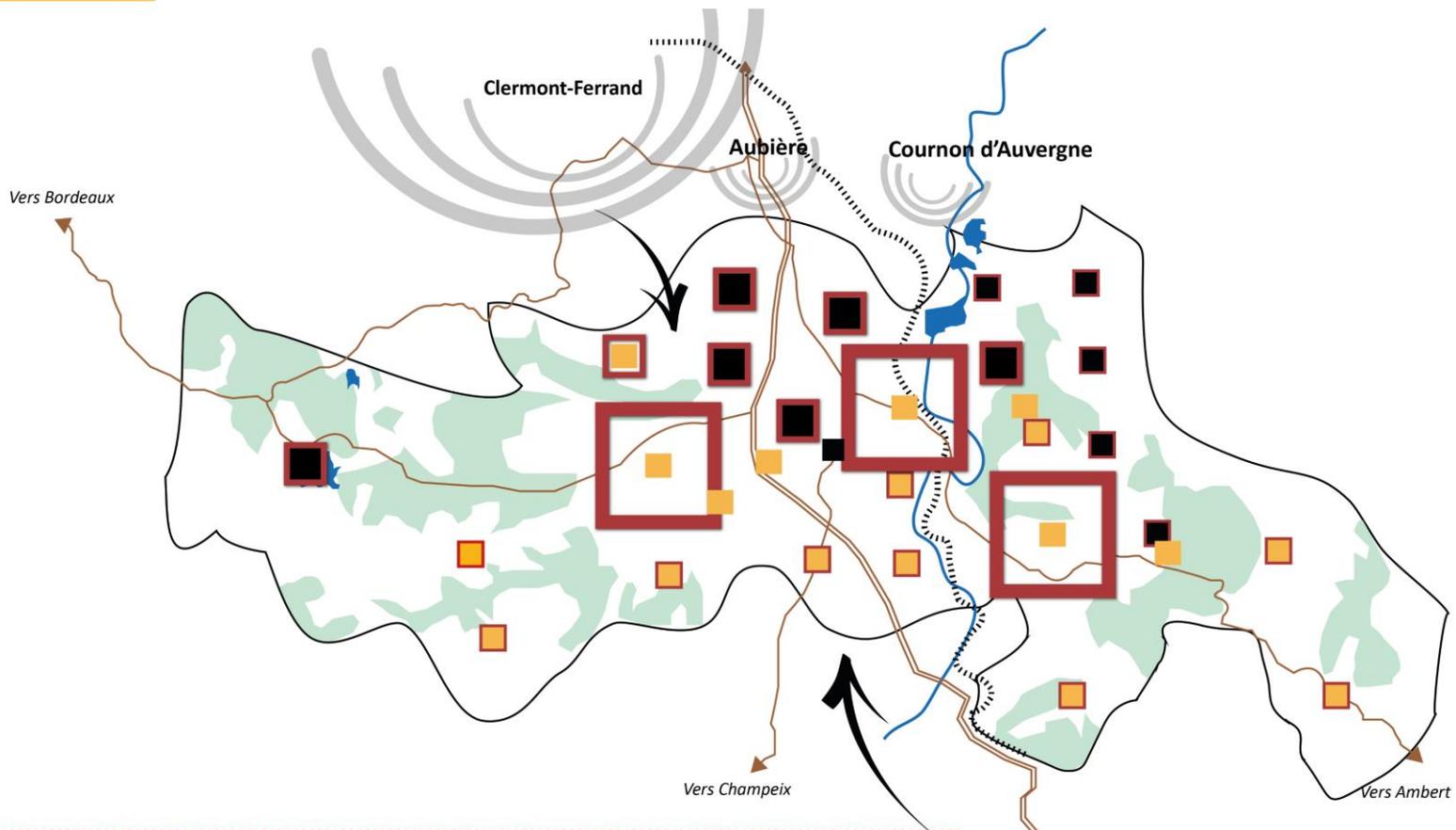
AXE 1 – Un territoire vécu et attractif

- Accompagner la mise en œuvre des dispositifs de valorisation du patrimoine du territoire ; naturel et bâti au sein des Sites Patrimoniaux Remarquables (SPR) de Vic-le-Comte, Saint-Saturnin et La Sauvetat, paysager via le projet de site classé du plateau de Gergovie et des sites Arvernes ou scientifique (géologique) au travers du projet de site classé de la Montagne de la Serre ;
- Préserver et valoriser les motifs paysagers du territoire en lien avec un équilibre agricole/forestier adapté et une lutte contre l'enfrichement ;
- Assurer la lisibilité et l'accès aux itinéraires de découvertes du territoire et permettre la création de la voie verte aux abords du val d'Allier ;
- Valoriser le petit patrimoine vernaculaire, bâti et naturel afin de garantir l'identité de Mond'Arverne.

AXE 1 – Un territoire vécu et attractif

Axe 1

Un territoire vécu et attractif



Accompagner le développement résidentiel en cohérence avec l'armature territoriale



50% de la construction dans les pôles de vie



30% de la construction dans les pôles de proximité



20% de la construction dans les communes rurales
Renforcer l'accueil des populations en lien avec les pôles d'emplois voisins



Requalifier le parc ancien

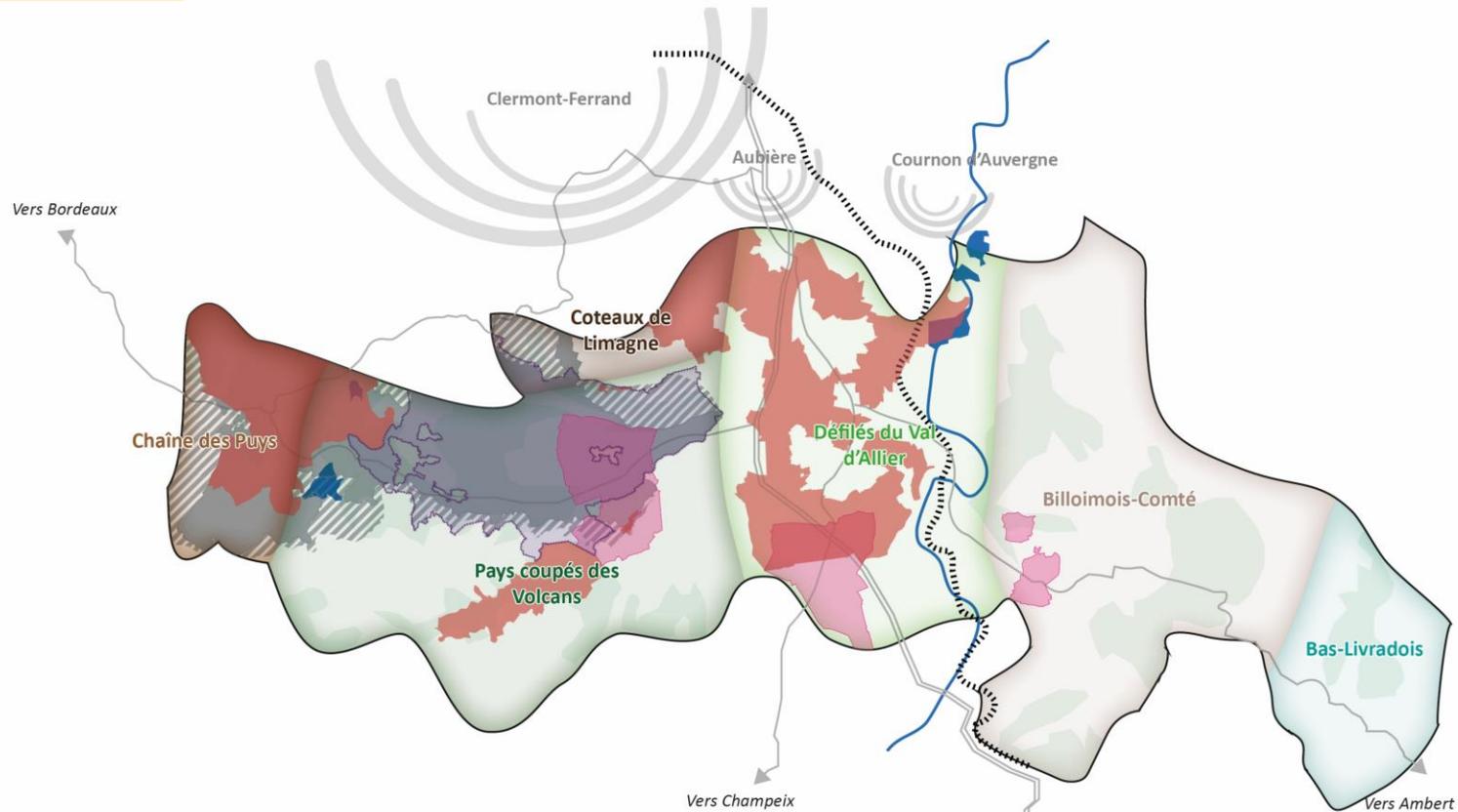
■ La remise sur le marché de 15% du parc de logements

■ La remise sur le marché de 10% du parc de logements

AXE 1 – Un territoire vécu et attractif

Axe 1

Valoriser et développer la visibilité du patrimoine du territoire



Un patrimoine historique et paysager à protéger et valoriser

- Sites classés : Chaîne des Puys, Gorges de la Monne, Parc du Château de la Batisse, Site de Saint-Saturnin, Plateau de Gergovie et sites Arvernes
- Sites Patrimoniaux Remarquables : de Vic-le-Comte, de la Sauvetat, de Saint-Saturnin
- Site UNESCO : Haut lieu tectonique Chaîne des Puys-faille de Limagne
- Tampon du site UNESCO
- Projet de classement du site «Montage de la Serre»

Entités paysagères

- Chaîne des Puys
- Pays coupés des Volcans
- Coteaux de Limagne
- Défilés du Val d'Allier
- Billoimois-Comté
- Bas-Livradois



AXE 2

Un territoire solidaire et connecté



AXE 2 – Un territoire solidaire et connecté

Le territoire de Mond'Arverne Communauté profite de son positionnement à proximité des bassins de vie de Clermont-Ferrand et d'Issoire qui lui confèrent une attractivité démographique et économique. Néanmoins, les élus souhaitent assurer un développement garant d'un cadre de vie qualitatif et respectueux des ressources disponibles pour assurer un équilibre durable entre les capacités du territoire et le développement envisagé. En ce sens, l'ambition des élus est d'offrir un niveau d'équipements et de services cohérent avec le niveau de population et les besoins des habitants présents et à venir. Les personnes âgées et les publics plus fragiles pourront trouver des réponses en termes d'hébergements, de logements, d'accueil et de services sur un territoire solidaire, au service de ses habitants.

L'étendue du territoire, sa géographie et son accessibilité aisée par voie routière confèrent une place trop importante à la voiture individuelle dans les déplacements quotidiens des habitants de Mond'Arverne. Dans ce cadre, les élus souhaitent favoriser une mobilité plus durable et renforcer l'accessibilité de leurs habitants.

- **Orientation 1 : Accompagner le vieillissement de la population par un niveau d'équipements et de services adapté**
- **Orientation 2 : Répondre aux besoins des plus fragiles**
- **Orientation 3 : Favoriser une mobilité, interne et vers les pôles d'emplois, plus durable**
- **Orientation 4 : Poursuivre la gestion durable des ressources du territoire**

AXE 2 – Un territoire solidaire et connecté

ORIENTATION 1 :

Accompagner le vieillissement de la population par un niveau d'équipements et de services adapté

- **Mutualiser les actions et les moyens existants pour renforcer les services et l'accueil des personnes âgées**
 - Conforter les services de maintien à domicile sur l'ensemble des communes du territoire afin de favoriser le maintien à domicile des personnes âgées, dans un contexte de vieillissement de la population engagé sur le territoire ;
 - Développer le service de portage des repas à l'échelle de l'ensemble du territoire.

- **Lutter contre l'isolement par le renforcement du lien social**
 - Implanter un centre intercommunal d'action sociale (CIAS) rayonnant sur l'ensemble du territoire ;
 - Renforcer et soutenir le rôle des associations et favoriser le lien entre les habitants et le tissu associatif local (mise à disposition de locaux, valorisation du réseau par un forum, mutualisation du matériel et des infrastructures, etc.) ;
 - Favoriser les interactions sociales via des espaces publics et équipements publics qualitatifs, valorisés et adaptés aux animations locales.

AXE 2 – Un territoire solidaire et connecté

ORIENTATION 2 :

Répondre aux besoins des publics spécifiques

- **Développer le parc de logements sociaux, en cohérence avec les objectifs du PLH**
 - Développer le parc de logement locatif social à hauteur de 15% minimum des résidences principales dans les pôles de vie, 10% dans les pôles de proximité et de tendre vers 5% dans les communes rurales ;
 - Développer les logements en accession sociale, à prix abordable en lien avec les bailleurs sociaux (PSLA, location-accession, etc.) ;
 - Accompagner le développement des logements sociaux dans le parc privé au regard des revenus moyens des ménages et du faible rapport attributions/demandes.
- **Offrir des logements adaptés aux besoins des publics spécifiques**
 - Adapter le parc de logements existants aux besoins liés aux personnes âgées et/ou handicapées ;
 - Produire des logements adaptés aux besoins des personnes âgées et/ou handicapées dans l'offre nouvelle ;
 - Organiser les réponses aux besoins des saisonniers au sein des communes touristiques telles qu'Aydat et Saint-Saturnin.
- **Répondre aux besoins spécifiques des gens du voyage**
 - Mener une étude spécifique sur les projets d'habitat et de sédentarisation des familles des gens du voyage présentes sur le territoire afin de caractériser leurs besoins ;
 - Rechercher des solutions adaptées complémentaires au projet de Vic-le-Comte pour l'accueil de familles de passage.

AXE 2 – Un territoire solidaire et connecté

ORIENTATION 3 :

Favoriser une mobilité, interne et vers les pôles d'emplois, plus durable

▪ Inciter aux pratiques alternatives à la voiture individuelle

- Développer la mixité fonctionnelle pour limiter les besoins en déplacements des habitants pour leurs trajets du quotidien et les trajets domicile-travail en intégrant de l'artisanat sous condition et en confortant les emplois tertiaires dans les centres-bourgs ;
- Discuter avec les partenaires du contournement routier de Pérignat-sur-Allier et Cournon d'Auvergne pour assurer des aménagements cohérents et sécurisés sur le territoire ;
- Poursuivre le développement des aires de co-voiturage implantées sur le territoire (Le Crest, Les Martres-de-Veyre, Saint-Maurice-ès-Allier, La Roche-Blanche, Orcet, Veyre-Monton, La Sauvetat, La Roche-Noire, Saint-Georges-sur-Allier, Mirefleurs) et des mobilités partagées, et sensibiliser le grand public à ces pratiques ;
- Faciliter le développement des voitures à énergies alternatives en permettant l'installation de bornes d'avitaillement électriques, additionnelles à celles de Veyre-Monton et de Vic-le-Comte, et à gaz, de stationnement privilégié, ... ;
- Organiser, avec les partenaires du territoire et à l'extérieur du territoire, les mobilités de demain.

AXE 2 – Un territoire solidaire et connecté

- **Développer l'offre de transport en commun en partenariat avec la région et les autres autorités organisatrices des mobilités**
 - Soutenir et développer la fréquentation de la ligne TER en assurant des aménagements adaptés aux besoins des usagers autour des gares des Martres-de-Veyre et de Vic-le-Comte (stationnements voitures, stationnements vélos, casiers individuels, ...) et dans les trains (rangement pour vélos, ...);
 - Renforcer le cadencement des lignes ferroviaires journalières en fonction des besoins des déplacements domicile – travail ;
 - Favoriser l'émergence d'une offre de transport collectif adaptée aux besoins des habitants du territoire ;
 - Favoriser le développement du rabattement de transport collectif sur les gares et les pôles de vie en améliorant l'accessibilité des communes rurales aux gares des Martres-de-Veyre et de Vic-le-Comte pour permettre au transport ferroviaire de constituer une réelle alternative à la voiture individuelle ;
 - Favoriser la création de lignes de transport collectif en direction des agglomérations voisines pour pallier les nombreux déplacements domicile-travail effectués en voiture individuelle, les transports en commun à l'échelle de Mond'Arverne Communauté ne représentant que 3% de part modale en 2016 ;
 - Favoriser la création de « nœuds intermodaux » ou « carrefours de mobilité » autour desquels convergent tous les services (lignes de TC, parkings, covoiturage, espace de travail partagé, etc.) au sein des principaux lieux de vie ;

AXE 2 – Un territoire solidaire et connecté

- **Favoriser le développement des mobilités douces dans les déplacements internes au territoire**
 - Réaliser en partenariat avec l'ensemble des communes du territoire un schéma de déplacements modes doux pour engager et structurer le développement de ces modes de déplacements ;
 - Développer les pistes cyclables sécurisées le long des axes structurants, notamment entre les pôles de vie et de proximité, et aux abords des principaux équipements et sites de transport (écoles, équipements sportifs, gares, aires de covoiturage, etc.) dans une zone pertinente ;
 - Développer des stationnements vélos dans les secteurs stratégiques : autour des équipements, dans les secteurs de centralité et d'emplois ;
 - Poursuivre les projets de vélo route voie verte sur les communes du territoire, à l'image du projet de voie verte entre Authezat et Pont-du-Château traversant le territoire de la Communauté ;
 - Développer les cheminements piétons sécurisés dans les centralités pour inciter à la pratique de la marche pour les déplacements de proximité, les aménagements dédiés à cette pratique étant très peu développés dans les pôles de proximité et les communes rurales.

AXE 2 – Un territoire solidaire et connecté

ORIENTATION 4 :

Poursuivre la gestion durable des ressources du territoire

■ Améliorer la qualité et l’approvisionnement en eau du territoire

- Réduire les pollutions, notamment aux nitrates, sur les milieux aquatiques et la ressource et rétablir la morphologie naturelle des cours d’eau afin de restaurer la qualité du réseau hydrographique du Val d’Allier et de ses affluents et répondre aux objectifs du SDAGE Loire-Bretagne ;
- Préserver l’espace de mobilité de la rivière Allier en cohérence avec le SAGE Allier Aval ;
- Sensibiliser les usagers aux pressions que subit la ressource en eau dans un objectif de réduction des consommations et en lien avec les besoins futurs et les capacités mobilisables ;
- Prendre en compte la protection des captages sous Déclaration d’Utilité Publique pour sécuriser les prélèvements sur le territoire puisque ces derniers permettent d’alimenter non seulement le territoire de Mond’Arverne mais également des territoires voisins : Saint-Nectaire, Clermont Auvergne Métropole, SME de la Région d’Issoire, etc.

■ Optimiser la gestion des eaux usées au regard du développement du territoire

- Améliorer la capacité épuratoire des dispositifs d’assainissement collectif et assurer la reconstruction de la station d’épuration la plus importante du territoire : STEP des Martres-de-Veyre ;
- Comparer la faisabilité entre le recours à l’assainissement non collectif ou collectif pour les projets situés en zones couvertes par une station d’épuration en charge hydraulique insuffisante ;
- Assurer l’élaboration d’un schéma directeur et d’un zonage d’assainissement et des eaux pluviales pour garantir un bon fonctionnement et dimensionnement des réseaux au regard du développement du territoire.

AXE 2 – Un territoire solidaire et connecté

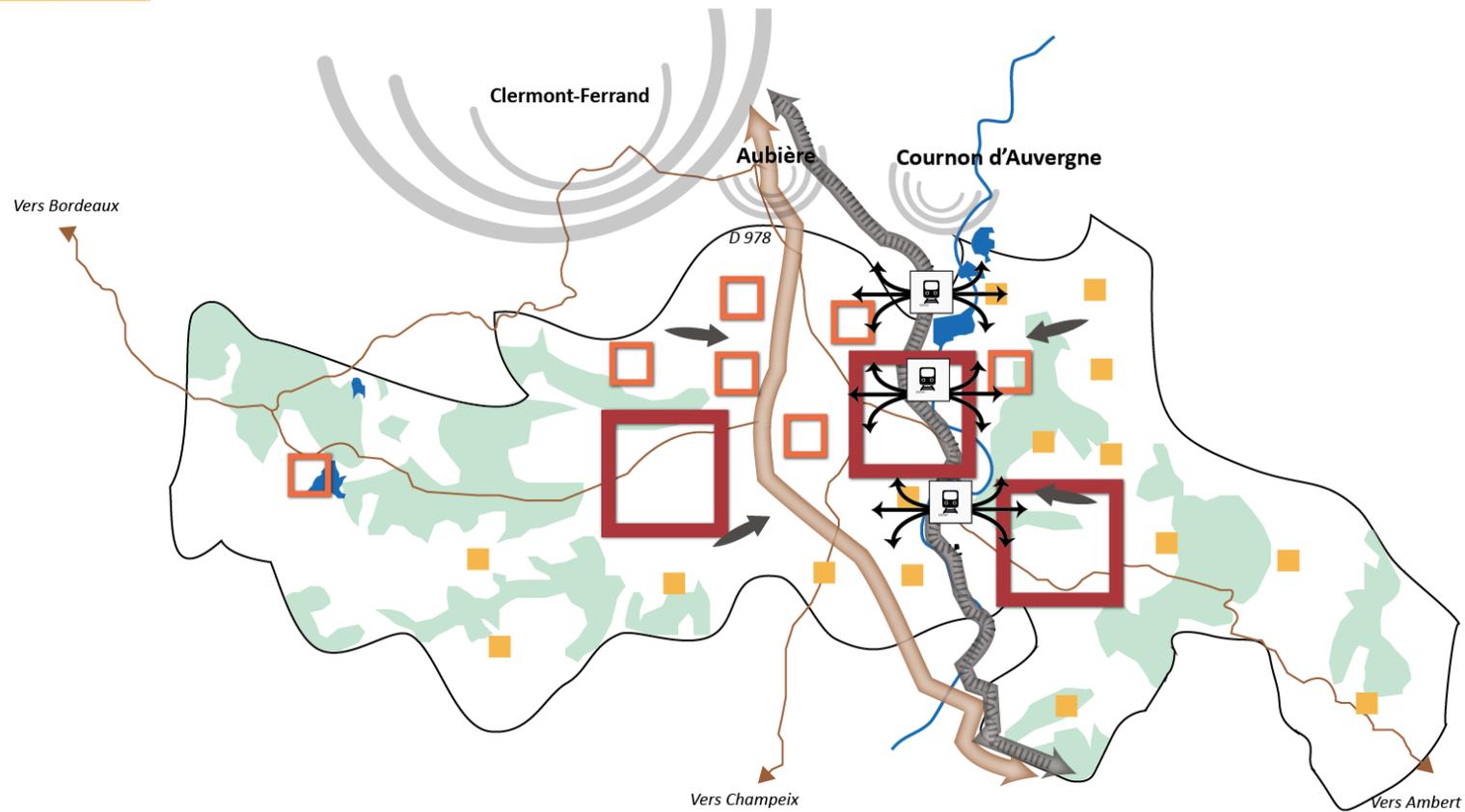
■ Poursuivre la dynamique de gestion optimale des déchets

- Appuyer le travail des syndicats (Syndicat du Bois de l'Aumône, SICOM des Couzes, SICTOM Issoire-Brioude) pour réduire les tonnages des ordures ménagères et améliorer les tonnages du tri sélectif ;
- Aboutir à un système de ramassage des déchets homogènes aux trois syndicats afin d'améliorer les performances financières et environnementales des collectes ;
- Poursuivre le développement des équipements de collecte locaux (Point d'Apports Volontaires, déchetteries...) en lien avec le développement du territoire ;
- Maintenir les initiatives en matière d'éco-consommation et des actions de sensibilisation et d'information pour le tri puisque celles-ci font parties des raisons de la baisse de la quantité de déchets enregistrée depuis 2014 sur le territoire ;
- Concrétiser et étendre à l'ensemble du territoire les expérimentations Organicités sur la collecte des bio-déchets et le compostage collectif ;
- Soutenir le fonctionnement des plateformes de broyage des déchets verts à destination des usagers du territoire afin de produire du broyat utilisable par les habitants des communes du territoire ;
- Renforcer les filières de valorisation des déchets existantes et développer l'économie circulaire autour de la gestion des déchets (mutualisation, recycleries...), notamment sur les zones d'activités.

AXE 2 – Un territoire solidaire et connecté

Axe 2

Un territoire solidaire et connecté



Développer le parc de logements sociaux, en cohérence avec les objectifs du PLH

-  15% minimum dans les pôles de vie
-  10% dans les pôles de proximité
-  5% dans les communes rurales

Inciter aux pratiques alternatives à la voiture individuelle

-  Poursuivre le développement des aires de co-voiturage et des mobilités partagées et sensibiliser le public à ces pratiques

Développer l'offre de TC en partenariat avec la région et les AOT

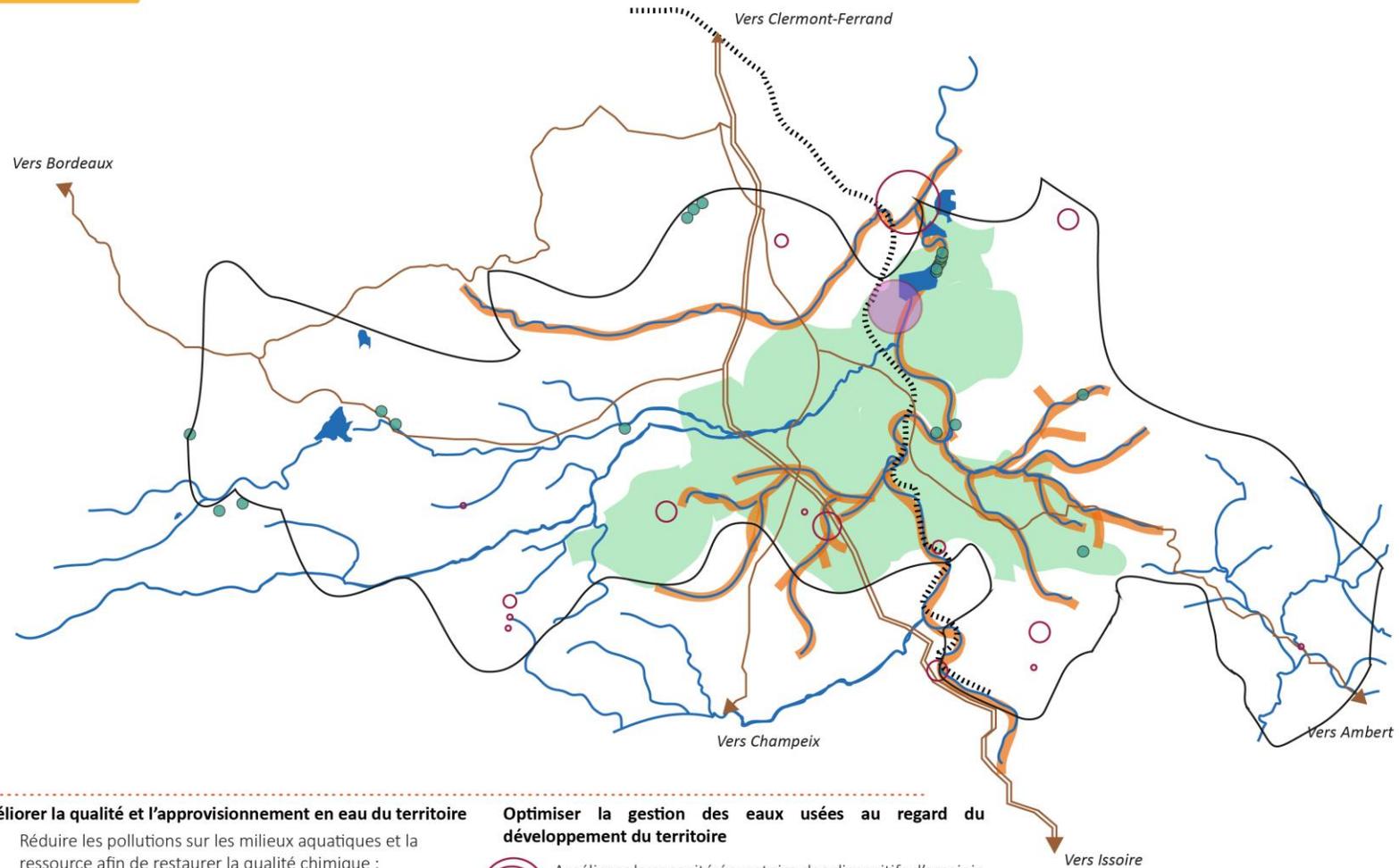
-  Soutenir et développer la fréquentation de la ligne TER en assurant des aménagements adaptés autour des gares
-  Favoriser le développement du rabattement sur les gares et pôles de vie



AXE 2 – Un territoire solidaire et connecté

Axe 2

Un territoire solidaire et connecté



Améliorer la qualité et l'approvisionnement en eau du territoire

Réduire les pollutions sur les milieux aquatiques et la ressource afin de restaurer la qualité chimique :

- des masses d'eau souterraines
- des masses d'eau superficielles

Poursuivre la protection des captages et sensibiliser les usagers aux pressions que subit la ressource en eau dans un objectif de réduction des consommations et de sécurisation de la ressource

Optimiser la gestion des eaux usées au regard du développement du territoire



Améliorer la capacité épuratoire des dispositifs d'assainissement collectif en fonction du dimensionnement des unités de traitement



Assurer la reconstruction de la station d'épuration des Martres-de-Veyre



AXE 3

Un positionnement économique à conforter



AXE 3 – Un positionnement économique à conforter

Le territoire de Mond'Arverne Communauté est pleinement intégré aux bassins d'emplois de la métropole clermontoise et dans une moindre mesure à celui d'Issoire. Le tissu économique présent est essentiellement artisanal et répond aux besoins du territoire. **Mond'Arverne Communauté reste un territoire attractif pour les entreprises avec la proximité de l'autoroute et de la métropole clermontoise. Nombre de porteurs de projets (plus de 50 en 2021) souhaitent créer ou développer leurs activités sur le territoire et majoritairement dans les zones d'activités.**

En ce sens, Mond'Arverne Communauté s'appuie sur les ressources et les richesses du territoire pour mener son développement économique dans une logique d'économie circulaire et de proximité. Il s'agit de maîtriser le développement d'activités économiques en périphérie pour restructurer l'offre foncière et également de recentrer le tissu économique au sein des pôles de vie et des centralités.

La promotion des savoir-faire locaux, le confortement du tissu artisanal, la diversification agricole, ... viennent renforcer ce positionnement économique de proximité et durable.

- **Orientation 1 : Promouvoir les ressources du territoire et les savoir-faire locaux dans une perspective de qualité et de rayonnement**
- **Orientation 2 : Structurer et qualifier une offre touristique durable conformément à la stratégie définie**
- **Orientation 3 : Soutenir et promouvoir le développement d'un tissu économique de proximité, au sein des pôles de vie et des centralités**
- **Orientation 4 : S'engager dans une restructuration de l'offre au sein des zones d'activités**

AXE 3 – Un positionnement économique à conforter

ORIENTATION 1 :

Promouvoir les ressources du territoire et les savoir-faire locaux dans une perspective de qualité et de rayonnement

■ Conforter l'artisanat et les savoir-faire locaux

- Soutenir la création d'entreprises artisanales, pérenniser leurs activités et leurs reprises ;
- Développer des liens étroits avec le tissu artisanal en zones d'activités (Val d'Allier notamment) et dans le diffus ;
- Soutenir les initiatives collectives ;
- Favoriser l'émergence d'une pépinière d'artisans ;
- Soutenir et valoriser la diversité des productions agricoles du territoire qui représente le deuxième domaine d'activités le plus porteur sur le territoire (en termes de production de locaux).

■ Développer les circuits courts en soutenant les initiatives locales et valoriser l'économie circulaire

- Valoriser et faire connaître les producteurs et artisans locaux ;
- Soutenir et développer les marchés de producteurs du territoire ;
- Favoriser la création d'espaces de vente directe regroupant des producteurs et artisans locaux ;
- Favoriser le lien entre restaurateurs, restauration collective et producteurs locaux ;
- Poursuivre la démarche Ecologie Industrielle Territoriale Ec'entiel sur les zones de Pra-de-Serre et la Novialle et la déployer sur les autres zones d'activités.

AXE 3 – Un positionnement économique à conforter

- **Maintenir la diversification des activités agricoles et forestières du territoire et promouvoir les pratiques durables**
 - Stopper la fragmentation par l'urbanisation des espaces agricoles et boisés du territoire qui jouent un rôle important dans la qualité paysagère, les continuités écologiques et l'économie du territoire (agriculture, bois-énergie) ;
 - Assurer une exploitation locale, durable et renouvelée des milieux naturels boisés pour leur caractéristique d'espace de séquestration de carbone ;
 - Gérer de manière durable la forêt en tant que ressource primaire pour les filières bois d'œuvre et bois-énergie notamment sur les communes présentant des enjeux forestiers importants : Aydat, Saint-Amant-Tallende, Saint-Saturnin, Mirefleurs et Chanonat ;
 - Garantir le développement des exploitations agricoles et sylvicoles en préservant les accès et les espaces propices à leur implantation et fonctionnement ;
 - Limiter les conflits d'usages et les nuisances entre les zones agricoles-forestières et l'urbanisation Encadrer l'implantation d'unités de méthanisation sur le territoire ;
 - Accompagner la gestion des milieux forestiers sur les boisements privés encadrés par Le Centre Régional de la Propriété Forestière d'Auvergne-Rhône-Alpes ;
 - Soutenir les pratiques agricoles exemplaires et les démarches volontaires engagées (MAEC) notamment au sein et aux abords des sites sensibles (site Natura 2000, ENS) ;
 - Favoriser la reconquête agricole des coteaux enfrichés pour la production locale (espaces pommicoles et viticoles) et pour des motifs paysagers et de mise en valeur (pays du territoire, Plateau de Gergovie, Montagne de la Serre) ;

AXE 3 – Un positionnement économique à conforter

- S'inscrire dans la dynamique du Plan Alimentaire Territorial portée par le Grand Clermont et le Parc Naturel Régional Livradois-Forez et dont la stratégie se décline en 6 axes d'interventions :
 - Préserver et remobiliser les terres agricoles, en surfaces et en qualité, pour maintenir l'activité agri-locale ;
 - Accompagner l'évolution des pratiques en faveur d'une agriculture respectueuse de l'environnement et rémunératrice ;
 - Renforcer et créer les filières pour favoriser l'autosuffisance alimentaire du territoire d'aujourd'hui et de demain ;
 - Développer une culture du consommer sain, local et responsable ;
 - Faciliter l'accès aux produits locaux ;
 - Faciliter le développement d'une alimentation durable, saine et locale en restauration collective ;
- Permettre la reprise, la transmission et l'évolution des exploitations agricoles, notamment en engageant l'élaboration d'un diagnostic foncier agricole.

AXE 3 – Un positionnement économique à conforter

ORIENTATION 2 :

Structurer et qualifier une offre touristique durable conformément à la stratégie définie

- **Conforter le développement touristique existant, structuré autour de deux filières : patrimoine et histoire arverne et activités de pleine nature**
 - Transformer Aydat en une station majeure de tourisme durable, requalification des abords du lac, aménagement d'une baignade écologique, développement des activités de pleines natures et de l'offre d'hébergement ;
 - Œuvrer à la structuration de la mise en tourisme de Gergovie et des sites arvernes ;
 - Inscrire le Val d'Allier-Comté dans une dimension touristique de loisirs ; finalisation du projet de voie verte.
- **Structurer l'offre touristique autours des trois pôles d'excellence identifiés par la stratégie de développement touristique : Aydat, porte d'entrée Sud UNESCO, Gergovie et sites arvernes, Val d'Allier Comté**
 - Renforcer la dimension patrimoniale et historique des villages du territoire, étude d'opportunité PAH, valorisation du patrimoine du Val d'Allier (circuits du patrimoine, signalétique), animation des Petites Cités de Caractère (Saint-Saturnin, La Sauvetat, Vic-le-Comte) ;
 - Inscrire l'ensemble du territoire dans une dynamique d'excellence pleine nature via le développement d'un panel d'activités élargies : activités nautiques, VTT, course d'orientation, trail, marche nordique ;
 - Améliorer la circulation et la répartition des flux touristiques, notamment en travaillant à l'élaboration d'un schéma directeur de la signalisation touristique.

AXE 3 – Un positionnement économique à conforter

▪ Accompagner les professionnels du tourisme

- Favoriser l'installation de porteurs de projets (restauration, hébergement, activités) innovants, durables et en cohérence avec le développement touristique visé, grâce à la création d'une cellule d'accueil ;
- Accompagner, techniquement et financièrement, les prestataires vers un tourisme durable.

▪ Œuvrer à la structuration d'une nouvelle gouvernance touristique

- Construire une nouvelle destination touristique au travers d'un office de tourisme élargi et de la mise en œuvre d'un observatoire de l'activité touristique ;
- Inscrire et accompagner le développement touristique dans le cadre du projet globaux et partenariaux ; inscription au patrimoine mondial de l'UNESCO – Chaîne des Puys Faille de Limagne, structuration de la gouvernance et de l'offre touristique des sites arvernes ;
- Accompagner la montée en qualité de l'offre touristique via la labélisation patrimoniale, durable et thématisée ;
- Accompagner les communes et les structures du territoire dans la mise en œuvre de leur projet touristique.

AXE 3 – Un positionnement économique à conforter

ORIENTATION 3 :

Soutenir et promouvoir le développement d'un tissu économique de proximité, au sein des pôles de vie et des centralités

▪ Maintenir et encourager le développement des commerces de proximité

- Favoriser le maintien des commerces de proximité existants dans les villages et hameaux ainsi que dans les grandes centralités marchandes identifiées par le DAAC (Saint-Amant-Tallende – Saint-Saturnin, Les Martres-de-Veyre et Vic-le-Comte) et faciliter l'implantation de nouveaux commerces, prioritairement dans les centralités ;
- Maintenir l'équilibre entre les différentes enseignes alimentaires afin de limiter la concurrence et soutenir leur attractivité ;
- Définir une politique de soutien du commerce et de l'artisanat (études des besoins, fonds d'aides directes, accompagnement, etc.) ;
- Mettre en place un suivi du commerce et un dispositif d'animation à l'échelle du territoire permettant de faciliter les échanges avec les acteurs du commerce en s'appuyant notamment sur les associations des commerçants/artisans ;
- Favoriser l'économie locale dans la dynamique culturelle et touristique, en s'appuyant notamment sur l'activité artisanale développée.

AXE 3 – Un positionnement économique à conforter

▪ Maîtriser le développement commercial en périphérie

- Prioriser l'implantation de cellules commerciales au sein des centres-bourgs pour conforter leur dynamisme et leur attractivité ;
- Limiter l'implantation de commerces au sein des zones d'activités, notamment dans les ZAE Cheiractivités (Tallende), Pra de Serre 3 (Veyre-Monton), La Novialle (La Roche-Blanche) et Les Meules 2 (Vic-le-Comte) ;
- Structurer et valoriser les pôles d'activités pour assurer des entrées d'agglomération qualitatives ;
- Contrôler la construction de nouvelles surfaces tertiaires et commerciales en privilégiant la mutualisation des espaces existants.

AXE 3 – Un positionnement économique à conforter

ORIENTATION 4 :

S'engager dans une restructuration de l'offre au sein des zones d'activités

- **Mettre en œuvre une stratégie de développement économique maîtrisée et coordonnée à l'échelle de Mond'Arverne Communauté**
 - Porter une stratégie commune en matière d'aménagement et de gestion de l'offre immobilière et foncière aux entreprises ;
 - Définir la ou les vocations des zones d'activités de Mond'Arverne Communauté et assurer l'articulation des activités implantées en zones d'activités et en centre-bourg ;
 - Assurer un développement maîtrisé et coordonné des zones d'activités économiques du territoire, identifiées par le SCoT comme zones d'activités communautaires d'intérêt local :
 - Pra de Serre ;
 - La Novialle ;
 - Cheiractivités.
 - Ouvrir à l'urbanisation les extensions des zones d'activités prévues à condition que 50% des surfaces disponibles soient commercialisées ;
 - Mettre en œuvre la ZAE nouvelle à Tallende orientée au travers d'un aménagement à haute qualité environnementale (démarche AEU) ;
 - Assurer l'optimisation foncière des extensions/créations de zones d'activités (limitation des reculs, mutualisation des stationnements, etc.) et des aménagements bâtis et paysagers qualitatifs.

AXE 3 – Un positionnement économique à conforter

Nom	Localisation	Vocation	Statut	Surface des extensions prévues dans le SCoT (ha)		Surfaces aménagées (ha)	Surfaces en extension prévues par le projet de PLUi (ha)
				Phase 1	Phase 2		
Pra de Serre	Veyre-Monton	Industrie / Eco-activité / Tertiaire	Intérêt local	Projet réalisé			
La Novialle	La Roche-Blanche	Petite industrie / Tertiaire / Artisanat	Intérêt local	16	0	1,5	14,5
Cheiractivités	Tallende	Artisanat / Industrie / Services entreprises	Intérêt local	12	0	0	12
Total ZACIL Mond'Arverne Communauté				34		1,5	26,5

AXE 3 – Un positionnement économique à conforter

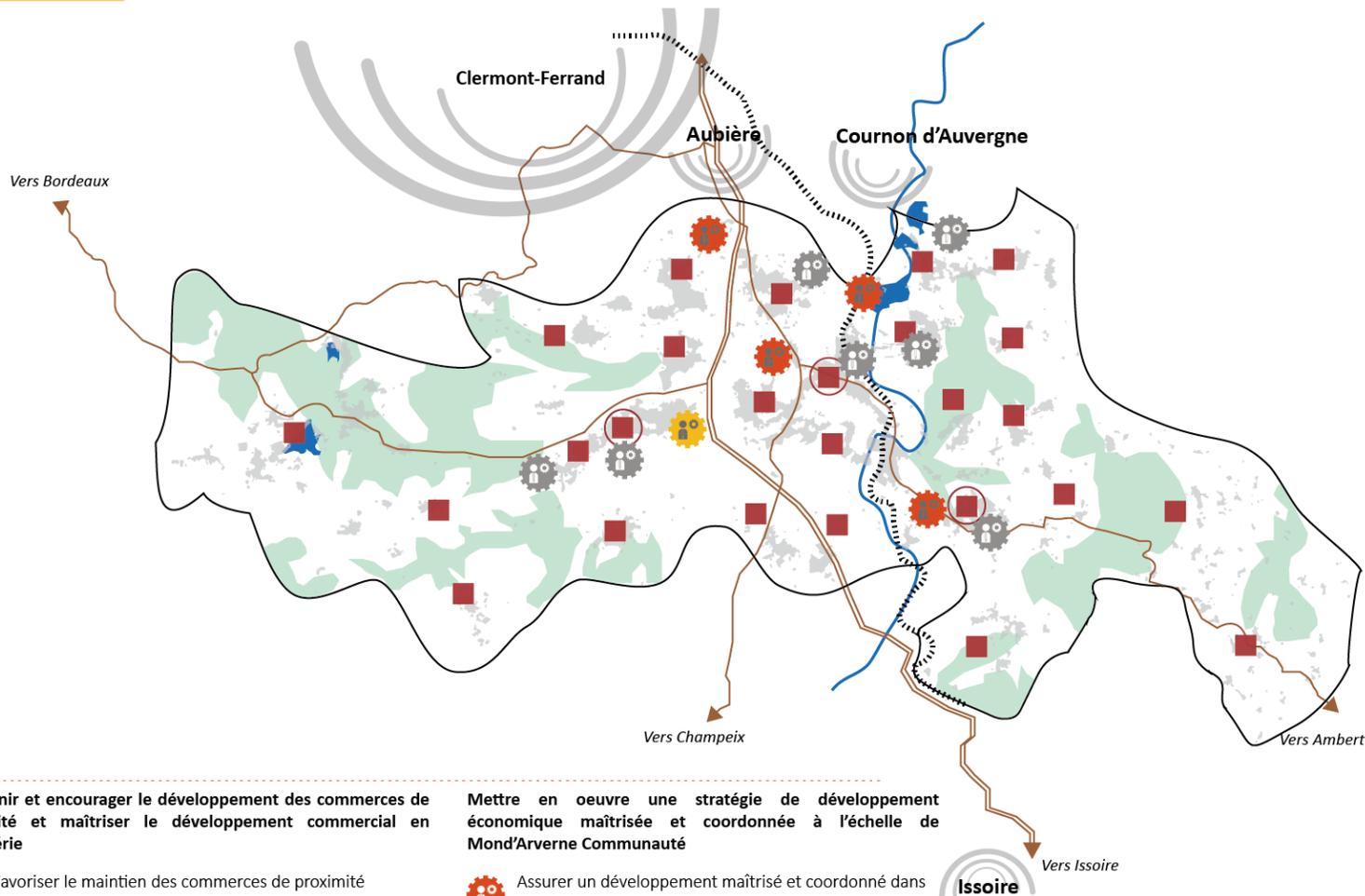
- **S’engager dans un processus d’optimisation et d’amélioration de l’offre des zones d’activités existantes**
 - Initier une étude foncière sur les potentiels d’optimisation (friches, division potentielle, etc.) sur l’ensemble des zones d’activités du territoire permettant de définir un état des lieux exhaustif et la mise en place d’outils incitatifs auprès des propriétaires ;
 - Réinvestir les friches et les bâtiments vacants des zones d’activités ;
 - Créer les conditions d’une optimisation foncière : limitation des reculs, mutualisation des stationnements, etc. ;
 - Définir et appliquer une signalétique et une gestion de l’éclairage communes à l’ensemble des zones d’activités de Mond’Arverne Communauté ;
 - Définir une charte paysagère commune sur le territoire, pour accompagner les pétitionnaires en amont et rendre son application obligatoire afin d’assurer des entrées d’agglomération qualitatives ;
 - Permettre une connexion au Très Haut Débit (THD) dans les zones d’activités économiques du territoire ;
 - Mettre en place des critères de performance énergétique exemplaires dans la construction de nouvelles surfaces et la rénovation du bâti existant en privilégiant les dispositifs de production d’énergies renouvelables pour l’alimentation énergétique des zones d’activités économiques ;
 - Améliorer la performance énergétique du tissu industriel et sensibiliser les acteurs économiques à la réduction des consommations énergétiques ;
 - Développer les filières d’avenir dans l’accueil de nouvelles entreprises ;
 - Favoriser l’implantation de dispositifs de production d’énergies renouvelables au niveau des zones d’activités économiques.

- **Structurer le réseau d’entreprises des zones d’activités**
 - Engager la création d’un réseau d’entreprises à l’échelle de chaque zone ou territoire afin d’accompagner les entreprises dans leurs cycles de vie.

AXE 3 – Un positionnement économique à conforter

Axe 3

Un positionnement économique à conforter



Maintenir et encourager le développement des commerces de proximité et maîtriser le développement commercial en périphérie

- Favoriser le maintien des commerces de proximité existants et faciliter l'implantation de nouveaux commerces
- Structurer les pôles commerciaux existants en périphérie et limiter l'implantation de commerces en zones d'activités

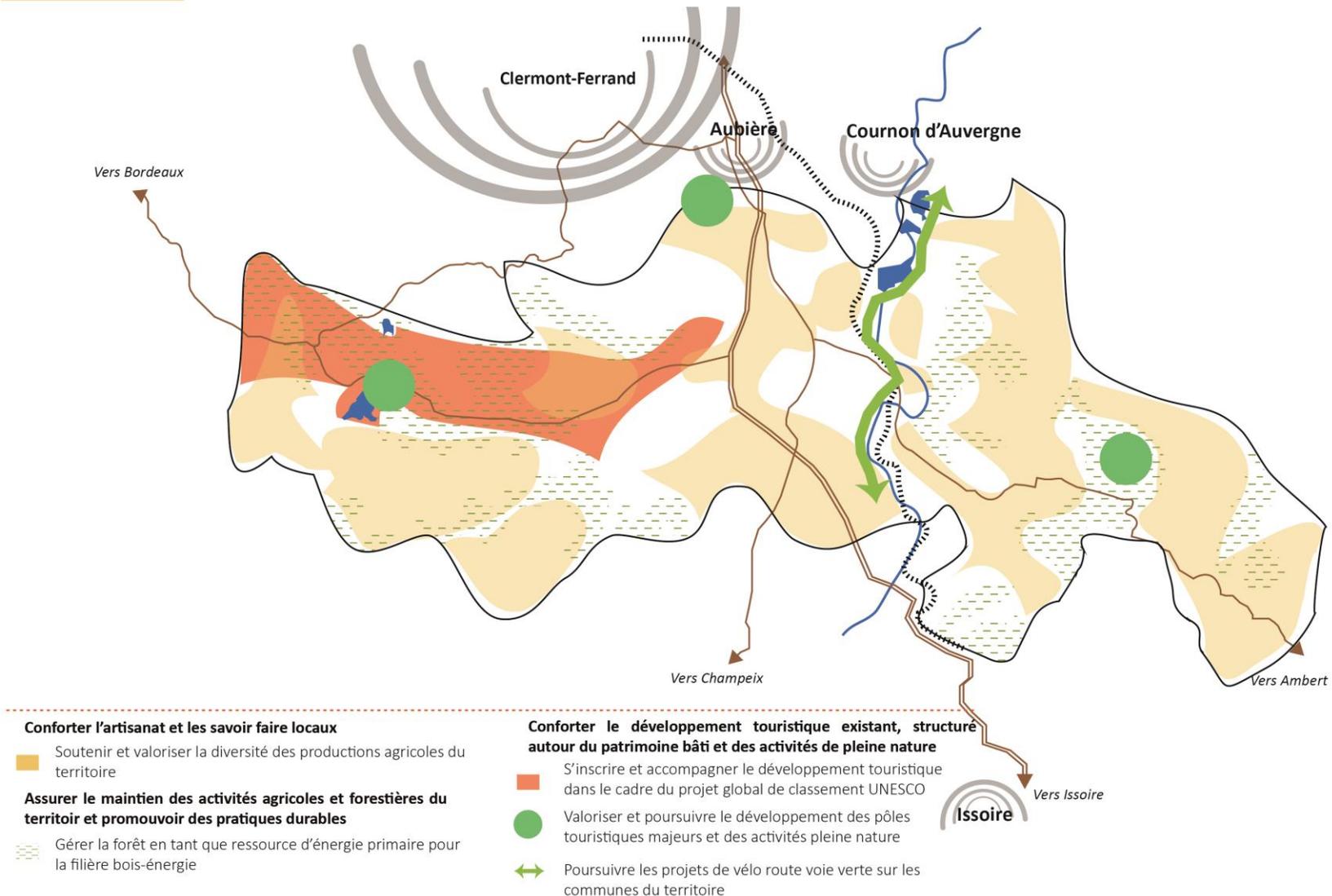
Mettre en oeuvre une stratégie de développement économique maîtrisée et coordonnée à l'échelle de Mond'Auvergne Communauté

- ⚙️ Assurer un développement maîtrisé et coordonné dans les ZA identifiées par le SCoT comme ZA d'intérêt local
- ⚙️ Mettre en oeuvre la ZAE nouvelle à Tallende orientée sur la filière du développement durable et une démarche AEU
- ⚙️ Assurer l'optimisation foncière des extensions/créations de ZA et des aménagements bâtis et paysagers qualitatifs

AXE 3 – Un positionnement économique à conforter

Axe 3

Un positionnement économique à conforter





AXE 4

Un territoire durable et résilient



AXE 4 – Un territoire durable et résilient

Le territoire de Mond'Arverne est marqué par son histoire géologique qui a façonné les espaces et milieux naturels et constitué des paysages remarquables et uniques aujourd'hui en partie inscrits au patrimoine mondial de l'Unesco. Cette richesse environnementale s'exprime de différentes manières sur le territoire, par les ressources écologiques ainsi que les risques et aléas naturels.

Mond'Arverne Communauté a la volonté d'articuler son développement autour de ces éléments pour construire un territoire durable et résilient. Ainsi, usagers et acteurs du territoire seront impliqués avec la collectivité dans l'adaptation des comportements aux phénomènes d'intensification du réchauffement climatique et aux enjeux de préservation de la biodiversité.

- **Orientation 1 : Renforcer la fonctionnalité écologique de la trame verte et bleue**
- **Orientation 2 : Inscrire le développement du territoire dans une logique de résilience vis-à-vis des risques naturels et technologiques**
- **Orientation 3 : Etudier les potentiels de développement à proximité des secteurs de pollution et de nuisances identifiés**

AXE 4 – Un territoire durable et résilient

ORIENTATION 1 :

Renforcer la fonctionnalité écologique de la trame verte et bleue

▪ Assurer la préservation des réservoirs de biodiversité du territoire

- Améliorer le recensement des espaces naturels les plus sensibles (zones humides, pelouses sèches ...) et encourager les protections réglementaires fortes sur ces milieux à l'image des protections déjà en vigueur (PNR, Natura 2000, ENS, etc.);
- Assurer la fonctionnalité et l'alimentation des zones humides dans les projets d'urbanisation au regard du rôle que ces espaces jouent dans les continuités écologiques et la prévention des risques inondation;
- Limiter fortement et encadrer les constructions nouvelles dans les réservoirs de biodiversité identifiés au sein de la Trame Verte et Bleue (milieux ouverts et forestiers remarquables, zones humides, tourbières, cours d'eau remarquables) afin de stopper la fragmentation de ces milieux naturels à fort intérêt écologique ;
- Encadrer les activités touristiques sur les sites à forte fréquentation et à proximité des réservoirs de biodiversité afin de garantir le maintien de la biodiversité dans ces milieux, notamment dans les forêts, le lac d'Aydat, le Val d'Allier, le Plateau de Gergovie et l'écopôle du Val d'Allier.

AXE 4 – Un territoire durable et résilient

■ Prendre en compte la trame verte et bleue dans le développement du territoire

- Préserver et renforcer la fonctionnalité écologique des corridors pour rétablir les échanges Est-Ouest ;
- Protéger la biodiversité, les corridors écologiques et l'activité maraîchère sur la zone de l'Ecopôle vis-à-vis du projet de Pont sur l'Allier ;
- Poursuivre et valoriser les actions de restauration de la qualité écologique des cours d'eau ciblés par le SDAGE Loire-Bretagne, le SAGE Allier Aval et les contrats territoriaux ;
- Valoriser les ripisylves et leur rôle écologique afin de maintenir les espaces relais qu'elles constituent ;
- Renforcer le réseau bocager dans un objectif de structuration du réseau de haies notamment dans la plaine du Val d'Allier ;
- Améliorer la perméabilité le long des infrastructures de transport par la mise en place d'aménagements permettant les déplacements de la faune afin de restaurer les continuités au niveau du Val d'Allier et ainsi améliorer la fonctionnalité du réseau écologiques.

AXE 4 – Un territoire durable et résilient

- **Concevoir un développement urbain des centres-bourgs perméable pour la trame verte et bleue urbaine**
 - Lutter contre les îlots de chaleur par la plantation d'éléments arborés en privilégiant les essences locales ;
 - Maintenir des espaces de respiration dans les centres-bourgs du territoire ;
 - Cibler à proximité des centres-bourgs des espaces de jardins (potagers, fleuries, vergers) favorables à la biodiversité locale ;
 - Sensibiliser et impliquer les usagers aux projets de restauration et de valorisation de la biodiversité ;
 - Améliorer la gestion des espèces invasives et allergènes pour lutter contre la fragilisation des écosystèmes du territoire ;
 - Améliorer la gestion de l'éclairage nocturne pour réduire la pollution lumineuse notamment au niveau de la ceinture éblouissante qui se dessine entre Clermont-Ferrand et Issoire.

AXE 4 – Un territoire durable et résilient

ORIENTATION 2 :

Inscrire le développement du territoire dans une logique de résilience vis-à-vis des risques naturels et technologiques

▪ Gérer l'exposition des biens et des personnes aux risques inondations

- Maîtriser l'urbanisation à proximité des cours d'eau en préservant les espaces de bon fonctionnement en particulier sur l'Allier et respecter les différents plans de prévention des risques (PPRnPi Val d'Allier Clermontois, PPRnPi Val d'Allier Issoirien, PPRnPi agglomération clermontoise, PPRi Veyre, PPRi Auzon) ;
- Maintenir les éléments naturels de retenue des sols le long des cours d'eau, notamment les ripisylves pour conserver les champs d'expansion des crues ;
- Limiter l'imperméabilisation des sols et réduire le ruissellement sur les zones sensibles, voiries, chemins sur la base de l'étude ruissellement du territoire de Gergovie Val d'Allier ... ;
- Encourager, sous réserve de la faisabilité technique, l'infiltration des eaux pluviales à la parcelle (privée et publique) et les dispositifs de récupération des eaux pluviales.

AXE 4 – Un territoire durable et résilient

- **Anticiper les effets de l'intensification du dérèglement climatique sur les phénomènes naturels**
 - Encadrer le développement urbain à proximité des zones de risques (chutes de blocs, coulées de boue, retrait/gonflement des argiles...), en appliquant notamment les plans de prévention des risques lorsque ceux-ci sont existants comme à La Roche-Noire ;
 - Poursuivre la surveillance des mouvements de terrain ponctuels et localisés afin d'améliorer l'implantation de dispositifs sécurisants ;
 - Maintenir une distance de l'urbanisation par rapport aux forêts dans les secteurs où un risque incendie été repéré (forêt communale de Saint-Babel, forêt départementale de La Comte, forêt sectionale de Le Lot, etc.) ;
 - Sensibiliser les populations et usagers du territoire aux risques naturels présents sur le territoire.
- **Prendre en compte les risques technologiques dans l'organisation du développement du territoire pour assurer un accueil sécurisé des nouveaux usagers**
 - Interdire les nouvelles constructions à proximité des axes de transports de matières dangereuses : les axes routiers des communes centrales du territoire notamment en raison de la présence de l'autoroute A75 ainsi que d'une voie ferrée d'importance ;
 - Réduire la vulnérabilité du territoire vis-à-vis des risques industriels générés par les 10 installations classées pour la protection de l'environnement.

AXE 4 – Un territoire durable et résilient

ORIENTATION 3 :

Etudier les potentiels de développement à proximité des secteurs de pollution et de nuisances identifiés

▪ Maitriser l'exposition des populations sensibles aux nuisances et pollutions

- Anticiper les effets d'augmentation du trafic sur la qualité de l'air et les pollutions atmosphériques afin de proposer des secteurs de développement en dehors des zones les plus impactées ;
- Limiter le développement à proximité des secteurs de nuisances sonores : abords des axes routiers structurants (A75, D2089, D978, D979 et D52) ;
- Mutualiser les sites pour l'implantation des antennes relais téléphoniques en prenant en compte l'impact potentiel sur les établissements scolaires et de santé (personnes les plus sensibles) ainsi que sur le paysage notamment sur les communes de Saint-Saturnin, Saint-Amant-Tallende et La Roche Blanche qui sont déjà fortement exposées aux ondes émises par les antennes-relais téléphoniques.

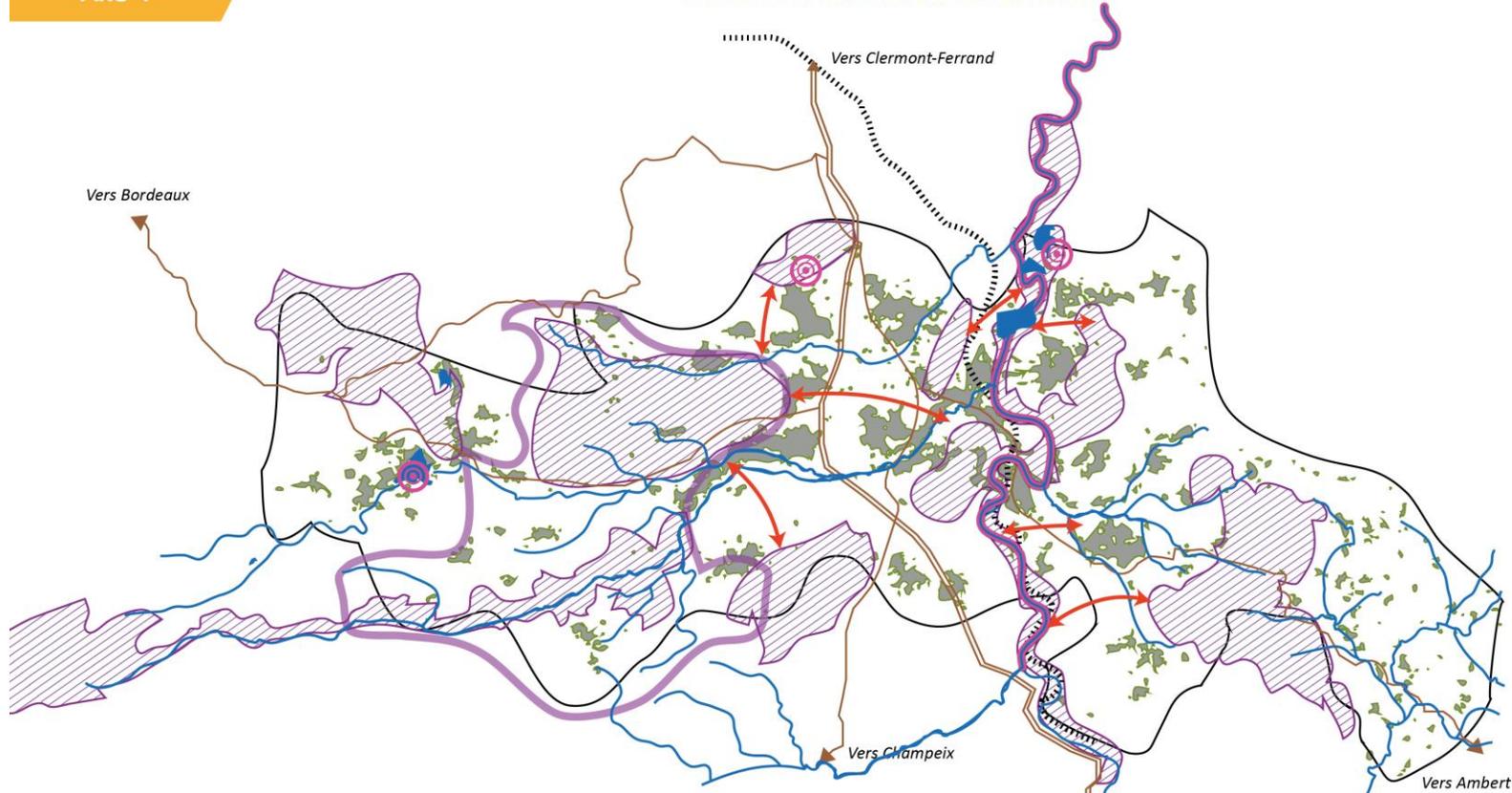
▪ Poursuivre les opérations de réhabilitation et renouvellement des espaces pollués ou dégradés

- Etudier le potentiel de dépollution des sites BASIAS (65 sur le territoire) pour remobiliser le foncier dans des projets de renouvellement urbain ;
- Conforter et valoriser les projets de réhabilitation écologique de la gravière de l'écopôle afin de recréer des espaces de nature propice à la biodiversité et diminuer l'impact des crues dans cette zone
- Prioriser les projets de développement d'énergies renouvelables sur sites dégradés.

AXE 4 – Un territoire durable et résilient

Axe 4

Un territoire durable et résilient



Assurer la préservation des réservoirs de biodiversité du territoire

-  Limiter fortement et encadrer les nouvelles constructions dans les réservoirs de biodiversité afin de stopper la fragmentation de ces milieux naturels à fort intérêt écologique
-  Encadrer les activités touristiques à proximité des réservoirs de biodiversité afin de garantir le maintien de la biodiversité dans ces milieux

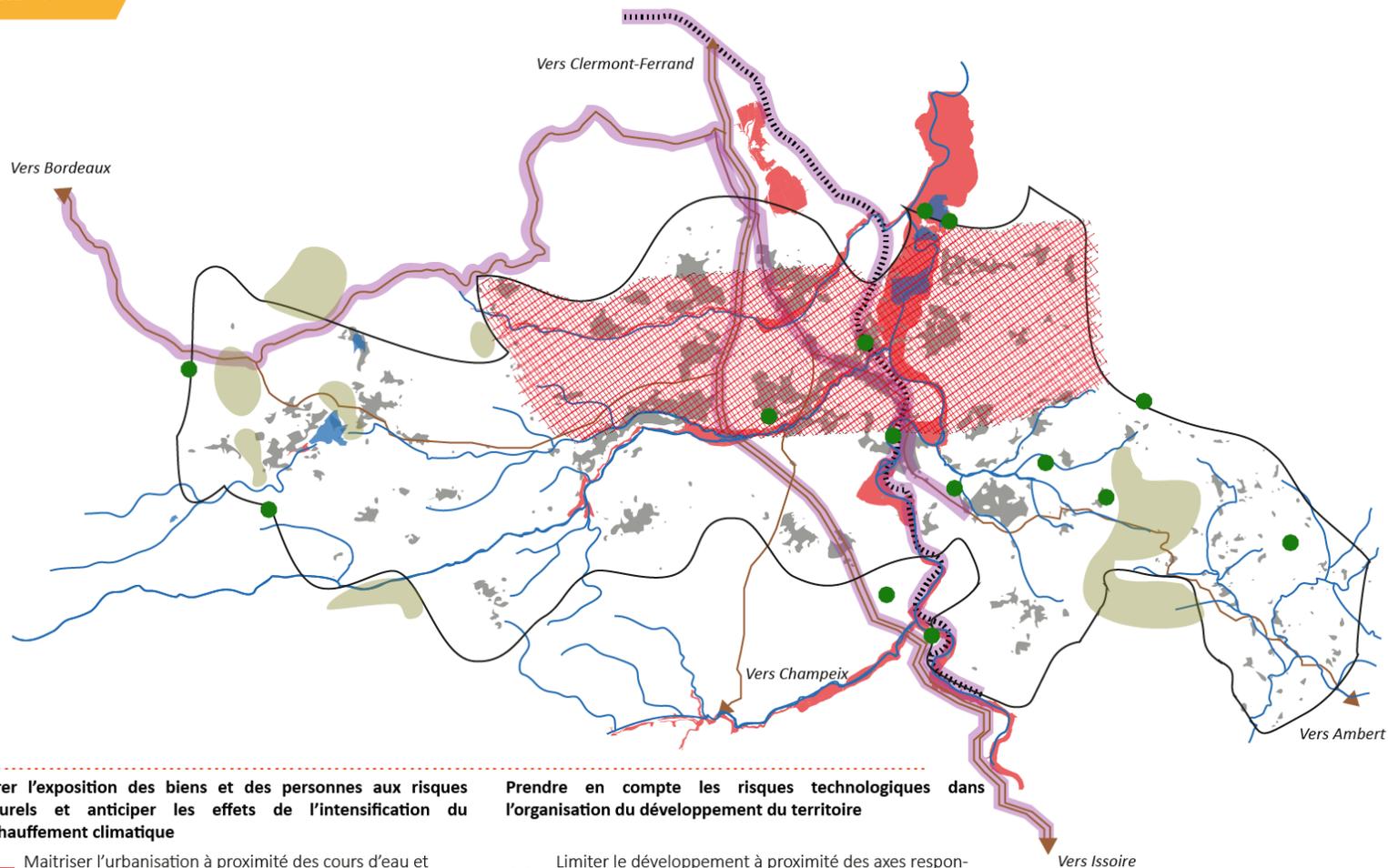
Prendre en compte la trame verte et bleue dans le développement du territoire

-  Préserver et renforcer la fonctionnalité écologique des corridors pour rétablir les échanges Est/Ouest
-  Poursuivre et valoriser les actions de restauration de la qualité écologique des cours d'eau et de leurs milieux associés
-  Concevoir un développement urbain des centres bourgs perméable pour la trame verte et bleue urbaine

AXE 4 – Un territoire durable et résilient

Axe 4

Un territoire durable et résilient



Gérer l'exposition des biens et des personnes aux risques naturels et anticiper les effets de l'intensification du réchauffement climatique

 Maîtriser l'urbanisation à proximité des cours d'eau et conserver les champs d'expansion des crues en lien avec les prescriptions du PPRI

 Encadrer le développement urbain au niveau des secteurs sensibles aux glissements de terrain, retrait et gonflement des argiles et coulées de boues

 Maintenir une distance de l'urbanisation par rapport aux forêts dans les zones de risques incendies

Prendre en compte les risques technologiques dans l'organisation du développement du territoire

 Limiter le développement à proximité des axes responsables de nuisances sonores et de pollutions atmosphériques

 Réduire la vulnérabilité du territoire vis à vis des risques industriels générés par les ICPE

PLUI



Mond'Arverne Communauté
ZA Le Pra de Serre - 63 960 Veyre-Monton
www.mond-arverne.fr